

Procès-verbal du conseil municipal vendredi 16 avril 2021 à 19 h 00 - Salle des Fêtes

Présents : Mmes AUDIGIER E., AUDIGIER H., SALADINO I., NAHAS S., ARZALIER B. MM. ALEXANDRE J., FARGIER G., PAYSSERAND F., MINJOULAT-REY C., LEVEQUE D. **Pouvoir** : ARZALIER B. à MINJOULAT-REY C.

Absent : PEREYRON JL.

Compte tenu de l'urgence sanitaire liée au coronavirus, le conseil municipal s'est déroulé à la salle des fêtes, avec accueil du public restreint, limité à dix personnes. Mme SALADINO I. a été élue secrétaire de séance. VOTE : unanimité.

1) Approbation des Comptes de gestion 2020 de la Trésorière

Compte de gestion 2020 budget général : vote à l'unanimité

Compte de gestion 2020 budget eau et assainissement : vote à l'unanimité.

Arrivée de J-L PEREYRON

Compte de gestion 2020 budget local commercial : vote à l'unanimité.

2) Election du président de séance pour les votes des comptes administratifs :

J. ALEXANDRE a été élu président de séance. Vote unanimité.

3) Compte administratif 2020 budget général,

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 161 857,20 € ; recettes : 269 388,94 € ; excédent de fonctionnement reporté de 2019 : 111 144,21 € ; soit un résultat de clôture (excédent) de 218 675,95 €

INVESTISSEMENT

dépenses : 119 711,78 € ; recettes : 121 097,66 € ; excédent d'investissement reporté de 2019 : 38 201,16 € ; résultat de clôture (excédent) : 39 587,04 € (versés au compte OO1 en excédent d'investissement reporté.)

INVESTISSEMENT – Restes à réaliser

reste à réaliser en dépenses : 11 090 € ; reste à réaliser en recettes : 4 918,86 €,

besoin de financement des RAR : 6 171,14 € ; excédent total de financement : 33 415,90 €

Hors la présence du maire. Vote à l'unanimité.

4) Compte administratif budget Eau et assainissement,

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 30 504,47 € ; recettes : 27 281,46 € ; excédent de fonctionnement reporté de 2019 : 4 605,09 € ; soit un résultat de clôture (excédent) de 1 382,08 €

INVESTISSEMENT

dépenses : 17 625,64 € ; recettes : 23 336,20 € ; excédent d'investissement reporté de 2019 : 2 053,10 € ; résultat de clôture (excédent) : 7 763,66 € (versés au compte OO1 en excédent d'investissement reporté.)

INVESTISSEMENT – Restes à réaliser

reste à réaliser en dépenses : 6 400 € ; reste à réaliser en recettes : 10 280,60 €,

excédent de financement des RAR : 3 880,60 € ; excédent total de financement : 11 644,26 €

Hors la présence du maire. Vote : unanimité

5) Compte administratif budget local commercial

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 210,06 € ; recettes : 3 335,40 € ; excédent de fonctionnement reporté de 2019 : 0 € ; soit un résultat de clôture (excédent) de 3 125,34 €

INVESTISSEMENT

dépenses : 0 € ; recettes : 3 130,40 € ; déficit d'investissement reporté de 2019 : 12 105,84 € ; résultat de clôture (déficit) : 8 975,44 € (reporté au compte OO1 en déficit d'investissement reporté.)

INVESTISSEMENT – Restes à réaliser

reste à réaliser en dépenses : 0 € ; reste à réaliser en recettes : 0 €,

besoin de financement des RAR : 0 € ; déficit total de financement : 8 975,44 €

Hors la présence du maire : Vote : unanimité

6) Affectation des résultats budget général : Affectation de 218 675,95 € au compte OO2 en excédent de fonctionnement reporté. Vote : unanimité

7) Affectation des résultats budget eau et assainissement : Affectation de 1 382,08 € au compte OO2 en excédent de fonctionnement reporté. Vote : unanimité.

8) Affectation des résultats budget local commercial : Affectation de 3 125,34 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement en investissement. Vote : unanimité.

9) TAUX des impôts directs (taxe foncière sur le foncier bâti et taxe foncière sur le foncier non bâti)

	Bases d'impositions prévisionnelles 2021	Taux proposés 2021	Produit attendu en 2021	Allocations compensatrices	Réduction	Produit fiscal attendu pour 2021
Compensation Taxe d'habitation				9592 €		
Taxe sur le foncier bâti	583 832 €	26,01	119 048 €	11 812 €	-70 808 €	
Taxe sur le foncier non bâti	8 500 €	50,44 %	4 287 €			
TOTAUX			123 335 €	21 504 €	-70 808 €	73 931 €

Le maire rappelle que le conseil municipal n'a plus à voter le taux de la taxe d'habitation. Il précise que la part départementale de la taxe sur le foncier bâti est attribuée aux communes. Toutefois, cette cela entraîne une surcompensation pour certaines communes, l'Etat applique alors un coefficient correcteur réducteur. Il est proposé de maintenir les taux de la taxe sur le foncier bâti : 26,01 % et de la taxe sur le foncier non bâti : 50,44 %. Vote : unanimité.

10) Subventions aux associations 2021 :

Syndicat pour la défense et le développement de la castanéiculture ardéchoise,	120 €
Association de pêche	55 €
ACCA	250 €
Béalière	150 €
Don du sang	200 €
ADMR	300 €
Club des Bons moments	400 €
Amitié Randonnées	550 €
Jeunesse sportive Hautes Cévennes	100 €
Association Mont'à la feïra (Espace de Vie Sociale) depuis 2019, cette somme est attribuée pour une durée de 4 ans (Convention).	1 233 €

Vote : unanimité.

11) Budgets primitifs 2021 : général, eau et assainissement et local commercial :

Budget général de la commune : Fonctionnement et investissement.

Le budget de fonctionnement de la commune est équilibré à 473 435,95 € en dépenses et recettes de fonctionnement. Le budget d'investissement de la commune est équilibré à 387 382,36 € en dépenses et recettes d'investissement.

VOIRIE : Le programme 2020 n'a pas pu être réalisé, il se fera avec le programme 2021. A savoir : route de la Grange, d'Hauteyzac, des Chaudouards, des Terrons, de Gardelle, du Ranc (partiellement). Restauration du pont d'Arzalier, Chemin du village, consolidation de fossés.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Désamiantage, changement de couverture et panneaux photovoltaïques aux entrepôts communaux, remplacement d'une porte. Mise en place d'un chauffage aérothermique et changement d'une fenêtre au Pavillon. Aménagement de l'école de musique et du café des familles à l'ancienne mairie. Construction d'un four communal.

Rénovation et reliure de divers registres d'état civil.

Véhicules et engins communaux : Il est proposé de provisionner une somme et de réfléchir sur l'opportunité ou non d'avoir un 4x4 avec benne à la place du camion IVECO (difficultés de déplacement du camion sur routes enneigées ou verglacées en hiver), sur l'opportunité ou non d'avoir un tracteur avec épareuse afin d'entretenir les bordures de routes.

Eclairage public : Mise aux normes sécuritaires des illuminations de Noël.

Aménagements touristiques : préfinancement pour études en vue d'aménager une plage, une via ferrata.

Vote : unanimité.

Budget eau et assainissement (fonctionnement et investissement). Ce budget est équilibré à 33 584,08 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 41 824,26 € en dépenses et recettes d'investissement. Les principales dépenses programmées en investissement concernent : la fin des opérations de régularisations foncières aux captages d'Hauteyzac, de Pruneyrolles et du Prat et le lancement de la révision du schéma directeur de l'eau potable des hameaux. Vote : unanimité.

Budget local commercial (fonctionnement et investissement). Ce budget gère essentiellement l'encaissement des loyers du local commercial communal et le déficit lié aux travaux de création de ce local. Les loyers viennent réduire au fil des ans le déficit occasionné par les travaux ayant permis de réaliser le magasin. Ce budget est équilibré à 3 305. € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 9 475,44 € en dépenses et recettes d'investissement. Vote : unanimité.

12- Photovoltaïque aux entrepôts communaux : convention avec SDE 07 et lancement de la consultation des entreprises : Le 5 février 2021 le conseil municipal a délibéré pour confier le suivi du chantier photovoltaïque au Syndicat d'énergies 07. Cette décision doit faire l'objet d'une convention. Autorisation est donnée au maire de signer la convention avec le SDE07 et de lancer la consultation des entreprises. Vote unanimité.

13 - Clauses sociales d'insertion au chantier photovoltaïque : Concernant le chantier photovoltaïque, la subvention maximale ordinaire de l'Etat est de 30 % (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Un bonus d'aide de 10 % est possible mais il est conditionné par le fait d'inclure des clauses sociales dans le marché. Ce volet clauses sociales signifie que l'entreprise qui réalisera le chantier devra intégrer 35 heures pour l'emploi de travailleurs en difficultés. Il convient de valider l'intégration des clauses sociales dans le marché public du chantier photovoltaïque. Vote unanimité.

14 -Validation du devis de travaux au chemin du Village : Plusieurs entreprises ont été consultées pour la rénovation d'une partie du chemin du village, un seul devis a été reçu, celui de l'entreprise ADVM de Burzet (8 780,64 € HT soit 10 536,77 € TTC). Cette proposition a été étudiée en commission des travaux. Vote : unanimité.

15- Location et travaux logement le Pavillon : Le maire propose de mettre à la location le logement dénommé le Pavillon. Toutefois, il est nécessaire de changer le chauffage actuel au mazout et de le remplacer par un système aérothermique. De plus, il faut remplacer la fenêtre de la cuisine qui n'a pas de double vitrage. La délibération a pour but de valider les travaux à faire, de fixer le montant du loyer et d'autoriser le maire à signer le bail de location. Le conseil municipal a validé la mise en location (400 € mensuels) et le programme de travaux. Vote : unanimité.

16- Consultation risques statutaires : Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche propose de négociation mutualisée pour la police d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas notamment de maladie, décès, invalidité, accidents imputables ou non au service. Vote : unanimité.

17- Demande subvention four communal : Concernant le projet de four communal, une première demande de subvention a été faite auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes. Il est possible également de demander une aide au Conseil Départemental dans le cadre d'une enveloppe exceptionnelle du fonds de solidarité. Vote : unanimité.

18- Attributions de compensation 2021. Il est proposé au conseil municipal de valider les attributions de compensation votées par la communauté de communes. Avec notamment la participation de la commune pour 20 ans à l'investissement fibre optique. Cette participation est d'un montant de 1 886 €. Vote : 8 voix pour et 3 abstentions (D. LEVEQUE, J-L PEREYRON, S. NAHAS)

19 - Comptes rendus des réunions aux divers syndicats intercommunaux

PNR, SIDOMSA, SEBA